

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2009
(convocation du 2 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Mars Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUCHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVET Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. DUART Patrick
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 30
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter de 10 h 50
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. LAURENT Wanda
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 10h 10
M. HURMIC Pierre à M. NOEL Marie-Claude jusqu'à 11 h 30
M. MERCIER Michel à M. MOULINIER Maxime à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PIAZZA Arielle
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. QUERON Robert à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. SENE Malick à Mme. FAORO Michèle
M. TOUZEAU Jean à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle
LA SEANCE EST OUVERTE

- Marché 05270U - Signalisation lumineuse des carrefours - Travaux d'équipement et de raccordement de signaux et de fibres optiques .**
- Marché 08359U - Signalisation lumineuse des carrefours - Dépannage, maintenance, modification et réparation du réseau de signalisation lumineuse tricolore et de position.**
- Marché 08127R - Fourniture et mise en oeuvre de produits de marquage routier : lots 1 à 4**
- Marché 08128R - Fourniture et mise en oeuvre de produits de marquage routier - lot 5**
- Avenants n°1 - avenants de transfert - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la Société ELSI et à la Société PROSIGN, selon des procédures formalisées d'appel d'offres les marchés de travaux suivants :

Titulaire marchés : société ELSI :

- Marché 05270U – Travaux d'équipement et de raccordement de signaux et de fibres optiques. Ce marché a été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 22/12/2005, date de sa notification, et pour un montant minimum de 650 000 € HT et un montant maximum de 2 600 000 € HT
- Marché 08359U – Dépannage, maintenance, modification et réparation du réseau de signalisation lumineuse tricolore et de position sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Ce marché a été conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 01/01/2009, avec possibilité de reconduction par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. Le montant minimum pour chaque période annuelle est de 1 175 000 € HT et le montant maximum annuel est de 2 350 000 € HT.

Titulaire marchés : société PROSIGN FRANCE :

- Marché 08127R – FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER – LOT 1 à 4
- CO-TRAITANT 1 (Mandataire du groupement solidaire) Société PROSIGN FRANCE
CO-TRAITANT 2 Société SOLAYA.

Ce marché a été notifié le 08 avril 2008 pour une durée d'un an reconductible trois fois pour un montant annuel compris entre un minimum de 300 000 € HT et un maximum de 1 200 000 € HT pour chaque lot.

- Marché 08128R – FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER – LOT 5

notifié le 08 avril 2008 pour une durée d'un an reconductible trois fois pour un montant annuel compris entre un minimum de 300 000 € HT et un maximum de 1 200 000 € HT.

Par courrier en date du 16/12/2008, les titulaires ont fait part à notre établissement public de la fusion absorption, à compter du 1^{er} janvier 2009, des sociétés ELSI et PROSIGN au profit de la société AXIMUM, inscrite au RCS VERSAILLES sous le numéro 582 081 782 et du changement de titulaire à intervenir de fait sur les marchés concernés

Cette opération de restructuration traduit une stratégie interne qui consiste à regrouper au sein d'une seule et même entité juridique, qui était déjà auparavant la maison mère, l'ensemble des structures. En effet, cette restructuration ne remet aucunement en cause l'exécution des marchés concernés dans la mesure où le personnel, les matériels et les moyens seront intégralement conservés au sein de la nouvelle structure.

Après vérification des pièces justificatives, la société AXIMUM apporte les mêmes capacités techniques et administratives pour réaliser les prestations prévues aux marchés concernés. Il y a lieu de conclure un avenant n° 1 pour transférer les marchés 05270U et 08359R de ELSI à AXIMUM et un avenant n° 1 pour transférer les marchés 08127R et 08128R de PROSIGN France à AXIMUM sans modification des autres clauses contractuelles.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pièces justificatives sont consultables par les élus communautaires à l'Hôtel de la Communauté à la direction Centrale des Achats et Marchés.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- entériner les projets d'avenants et autoriser Monsieur le Président :
 - . à signer ces avenants,
 - . à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 mars 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 AVRIL 2009

PUBLIÉ LE : 1 AVRIL 2009

M. ALAIN DAVID

